



Séance du lundi 08 mars 2021

Date de la convocation: 02/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2021

Membres en exercice
 : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le huit mars 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
 11

Secrétaire de séance:
 DUFFORT
 Marie-Laure

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération tarifs location ponctuelle - DE_2021_006

Délibération tarifs location ponctuelle de l'espace de travail

Vu la création d'un espace de télétravail à l'étage de la mairie,
 Vu la délibération DE-2019-017 du 15 mai 2019,

Le maire explique à l'assemblée que les tarifs de location des bureaux ont été fixés mensuellement et restent la priorité. Cependant, pour des questions pratiques ou de moyens, des télétravailleurs ne peuvent s'engager sur du long terme. Il serait donc approprié de proposer plus de flexibilité et de louer ponctuellement les bureaux à la demi-journée, à la journée ou à la semaine.

Autorise Monsieur le maire à signer les différents baux (professionnel, commercial, autres...)

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal

FIXE les tarifs comme suivant :

DESIGNATION	Tarif location Eté du 1 ^{er} mai au 30 septembre.	Tarif location Hiver du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Postes de travail partagé en open-space ½ journée	10.00 €	13,00€
Poste de travail individuel en open-space journée	15.00 €	19,50€
Poste de travail individuel en open-space semaine	30,00€	39,00€

Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 032-213203326-20210308-DE_2021_006-DE

Ces Tarifs sont les loyers toutes charges comprises en euros TTC.

Les services inclus dans le prix de la location sont :

- Accès internet par prises réseau « RJ45 » et point accès wifi
- Un espace détente équipé de 2 fauteuils, 2 bouts de canapé et 2 tabourets
- Un espace coin repas équipé d'une table avec 4 chaises, réfrigérateur, machine à café/thé, et d'un four micro-ondes
- Sanitaires
- Parking – équipements extérieurs (terrasses - tables de pique-nique)

Les occupants signent une convention d'occupation temporaire adaptée à la situation du télétravailleur renouvelable et résiliable par les deux parties sur simple préavis d'un mois.

Un passe partiel (porte entrée mairie / bureau) sera remis au locataire. En cas de perte, la reproduction de la clé sera à la charge du locataire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 09/03/2021

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 032-213203326-20210308-DE_2021_006-DE